

LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 31 – Décembre 2010



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avec les conditions météorologiques, cette fin d'année nous fait réfléchir sur nos conditions de vie. En effet, nous avons oublié qu'en hiver, il fait souvent froid, et que la neige et le verglas sont de saison ! Charge à nous de nous adapter face à la nature, en essayant modestement, de contrer les quelques désagréments que cela procure.

Cette année qui se termine, a vu au sein de notre village, se concrétiser des aménagements contre les inondations dues aux eaux de ruissellement suite aux orages. Un point sur ces travaux est détaillé au sein de ce numéro.

Le Centre Artisanal Jean-Michel Daudu, s'est vu doté d'un nouveau bâtiment, construit avec une approche écologique, et qui permet d'augmenter la capacité d'accueil des artisans.

L'année 2010 a vu aussi beaucoup de transactions immobilières au sein de notre commune. Je profite de cet édit, pour souhaiter une bonne installation à ces nouveaux Prunaysiens. S'ils surveillent leurs boîtes aux lettres, ils seront informés des différentes animations culturelles, festives, proposées par tous les bénévoles de l'Amicale Prunaysienne et de la Charte Culturelle, que je tiens à féliciter pour toutes les actions déjà réalisées.

Je n'oublie pas les personnels communaux qui oeuvrent au quotidien, pour que notre village soit entretenu, propre et fleuri et ceci par tous les temps..... Leurs efforts ont été encore une fois récompensés, car notre Commune a reçu le troisième prix des villages fleuris.

Sans attendre l'habituelle cérémonie, et ayant une pensée pour ceux qui sont dans la douleur ou dans la peine en ces périodes festives, Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux de santé et bonheur et vous souhaite dès à présent une très bonne année 2011.

Bien à vous,

Votre Maire,

Patrick PAGES

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal
Du 13 septembre 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour deux points supplémentaires.

- Tarifs des participations aux ateliers de la charte culturelle
- Aménagement du territoire communal

Proposition acceptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1/ Modification du tableau des emplois

Il est proposé au Conseil de supprimer l'emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe et de créer le poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à partir du 1 janvier 2011.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

2/ Intercommunalité

Après un exposé des différents aspects législatifs et politiques locales, et en rappelant que le bassin de vie des Prunaysiennes est plus proche de Maisse, Milly la Forêt, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Communauté de Communes du Val d'École.

Il rappelle qu'il est préférable d'afficher une volonté de construire et d'anticiper sur certaines décisions, plutôt que de devoir suivre les orientations préfectorales non connues à ce jour.

Cette adhésion groupée avec les communes de Boutigny, Maisse, Courdimanche, Buno-Bonnevaux, Boigneville, Gironville, Mondeville, Videlles, Champmotteux, Brouy, Oncy

sur École, Milly la forêt, est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

3/ Vente de terrain

La Commune de Prunay a été contacté par le notaire ayant en charge la vente du terrain cadastré C585. Lors de l'analyse de cette surface, il apparaît que la Commune est propriétaire d'une parcelle enclavée dans celle-ci. (C408) Cette surface de 31M² était à l'origine réservée pour la réalisation d'un puisard. Monsieur PAGES propose au Conseil de vendre ce terrain, de fixer le prix à 100 € et de demander au Notaire de fixer une convention de servitude pour cet ouvrage.

Le conseil accepte, par 10 voix pour et 1 abstention cette proposition.

4/ Point sur les travaux

Après la réfection de surface du carrefour d'entrée du village avant les vacances, dès la rentrée ont débuté les travaux de soutènement des murs de la mare des Courtils. Ces travaux sont menés en parallèle, avec la fin des aménagements hydrauliques de l'espace de loisirs.

L'aménagement ludique de cet espace devrait commencer dès le 14 septembre 2010.

Un courrier d'information sera

distribué aux habitants de la commune.

5/ Tarifs des participations aux ateliers de la charte culturelle

Après avoir échangé, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs pour la charte culturelle :

Tarif annuel Atelier Théâtre Adulte :

Communes adhérentes et non adhérentes : 125 Euros

Tarif annuel Atelier Théâtre Enfant:

Communes adhérentes et non adhérentes : 240 Euros

Tarif annuel Atelier Arts graphiques :

Enfants : 64 Euros, Adultes : 192 Euros

Tarif annuel pour le Cirque :

Communes adhérentes : 210 Euros et non adhérentes : 350 Euros

Possibilité de payer en 2, 3 ou 4 versements.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

6/ Politique d'aménagement du territoire communal

Monsieur PAGES avance qu'il est nécessaire de repréciser notre politique d'aménagement du territoire de la commune de Prunay eu égard au schéma directeur du PNR, et plus précisément dans le cadre de la préservation du bâti ancien, il

LA VIE COMMUNALE

conviendra désormais de limiter les divisions parcellaires, respectant ainsi l'application du POS actuel dans le cadre des COS en vigueur pour chaque zone existante.

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les divisions volontaires, en propriétés et en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives, qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager, à la déclaration préalable sur son territoire, en application du nouvel article L 111-5-2 du Code de l'Urbanisme, dans laquelle il est souhaitable de préserver le caractère architectural ancien en harmonie avec l'existant (anciens corps de ferme et maisons de bourg en alignement sur rue avec à l'arrière des jardins-vergers) ainsi que le caractère naturel des fonds de jardin qui participent à l'identité paysagère du bourg et au maintien des équilibres biologiques, favorisant la biodiversité au cœur de l'ilot.

Considérant la situation géographique privilégiée au sein du Gâtinais français, le territoire de la commune se caractérisant par une entité paysagère de grande qualité marquée par la topographie et la géologie et son bâti traditionnel, riche et varié à protéger et à mettre en valeur.

Au regard de ces considérants, et après en avoir délibéré par 10 voix pour et une abstention Confirme la volonté municipale de préserver la typologie locale du bâti existant sur la Commune de Prunay sur Essonne.

Décide de soumettre les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou

Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipaux.

Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.

A vos claviers... prunaysuressonne@wanadoo.fr



successives qui ne sont pas de notre commune en ce trottoir sera nettoyé soumises à permis d'aménager, à télécommunications pendant une prochainement une procédure de déclaration journée car les auteurs ont prévisible à compter du 13 endommagé les ouvrages Point sur la vitesse dans la Commune septembre 2010, aux alentours alimentant 4 communes. Les Monsieur DUFAX rappelle que du cœur de bourg, c'est-à-dire services de Gendarmerie ont été la vitesse à l'entrée du village et dans un rayon de 200 m autour immédiatement chargés du au niveau du SIGAL n'est pas de l'église, en application de dossier, mais comme souvent, lors respectée. Ce qui est dangereux plus particulièrement lors de l'article L 111-5-2 du Code de de cambriolages, ce sont les informations des riverains qui sortie des écoles. Monsieur PAGEZ l'informe qu'il a demandé aux services du Conseil Général, ayant en charge les aménagements de voirie, de bien vouloir étudier différents scénarios répondant à cette demande. De plus il propose que Monsieur DUFAX participe à la réflexion dès réception des propositions du Conseil Général.

Le Conseil Municipal donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération. demande aux élus d'être attentifs et de le saisir dès qu'un fait inhabituel est perceptible aux abords du site.

7/ Questions diverses

Point sur le SIGAL

Monsieur le Maire fait part que le Centre Artisanal Jean-Michel Daudu a été vandalisé à 3 reprises (les 13, 24 juillet et 02 septembre 2010).

Ces faits ont généré l'isolement

Point sur la propreté des trottoirs « Rue des Courtils »

L'entretien des trottoirs « Rue des Courtils » n'est pas satisfaisant, au vu des difficultés pour circuler sur ce trottoir, les familles empruntent la chaussée.

Monsieur le Maire l'informe que

Point sur les places de parking « Rue de Courcelles »

Monsieur REMONDIN souhaite

LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil municipal du 13 septembre 2010

savoir si les places de parking, rue de Courcelles sont réservées à certains habitants.

Monsieur le Maire rappelle que les places repérées au sol sont publiques, donc par définition, pour tous. Mais le bon sens devrait prévaloir, et les automobilistes ne pouvant stationner leur véhicule à l'intérieur de leur propriété devraient être les principaux utilisateurs.

Monsieur PAGES se rendra sur le site pour rencontrer les riverains, avant de prendre éventuellement une décision d'arrêt.

Jardin partagé

Monsieur HARDY, demande des informations sur l'avancement de ce dossier.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, la partie financière est réglée et que les travaux peuvent être engagés. Après appel à la candidature pour piloter ce dossier, Monsieur REMONDIN fait part qu'il accepte d'animer le groupe de travail commun entre la Commune et l'Amicale et qu'il réunira très rapidement les participants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 26.



Conseil Municipal Du 01 décembre 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire.

-Demande de Réserve
Parlementaire

Proposition acceptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1/ SIGAL : Changement du siège social

Ce syndicat qui regroupe les 4 Communes Prunay, Gironville, Buno-Bonnevaux et Boigneville, a pour objet de gérer les ateliers locatifs du Centre Artisanal Jean-Michel Daudu.

Son siège social est actuellement à la Mairie de Prunay.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le changement d'adresse du siège de ce syndicat. La nouvelle adresse sera le 45 rue de l'Essonne—91720 Prunay sur Essonne.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

2/ Point sur les travaux

Aménagement de la plaine

Tous les travaux importants visibles sont terminés. Les derniers travaux de mise en sécurité de la mare seront réalisés courant décembre.

La dernière partie, qui consiste à réaliser le passage au dessous de la

voie ferrée, est en cours d'étude et devrait être réalisée courant 2011.

Ce projet qui a vu le jour suite aux inondations de 1999, devrait permettre à notre village d'assurer

une meilleure gestion des eaux de ruissellement, même en cas d'orage violent.

Aire de jeux

Les jeux sont installés. Après réception de cet ouvrage il pourra être ouvert aux enfants dès le printemps. Monsieur le Maire tient à féliciter et remercier les employés communaux qui ont assuré l'installation conformément aux orientations techniques du constructeur.

Columbarium

Les différents monuments sont installés. L'aménagement global, avec mise en place d'allées, permettra de rendre opérationnel cet ouvrage qui complètera les installations actuelles du cimetière. Il sera opérationnel au printemps.

Le règlement du cimetière, en cours d'élaboration, sera proposé au Conseil Municipal au premier trimestre 2011.

3/ SIROM : Point sur le ramassage des déchets

Ce syndicat a pour vocation de réaliser le ramassage des ordures ménagères.

Actuellement, la gestion de nos

déchets est réalisée de la manière suivante :

- Tri sélectif pour les contenants dans les conteneurs jaune.
- Ordures ménagères dans les conteneurs marron.
- Apport volontaire des

LA VIE COMMUNALE

journaux magazines et verres dans les conteneurs situés « Chemin de Pithiviers ».

-Déchetterie pour tous les autres déchets.

Afin de prendre en compte les nouvelles orientations législatives (La loi Grenelle I, oblige toutes les collectivités à mettre en place d'ici août 2014 une tarification incitative pour le financement de leurs services déchets, qui devra obligatoirement être calculée avec une part fixe et une part variable) et surtout d'avoir une taxation plus en adéquation avec le volume de déchets produits, une étude est lancée par le SIROM. Cette dernière aura lieu durant l'année 2011.

Le but de cette modification serait de payer en fonction des volumes jetés et non plus en fonction de la valeur locative de l'habitation.

Pour l'instant rien ne change, et il est proposé de continuer encore plus activement le tri sélectif, le compostage et l'apport volontaire

4/ Modification du tableau des emplois

Suite au départ d'une salariée et du remplacement de cette dernière, Le Maire propose au Conseil de modifier le tableau des emplois.

La suppression d'un emploi

d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à temps complet.

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, à temps complet.

Le Conseil accepte à l'unanimité

cette proposition.

5/ Désignation du nouveau régisseur

Lors du Conseil Municipal du 03 décembre 2009, une régie a été créée.

Suite au changement de Secrétaire de Mairie, et afin de pouvoir réaliser cette activité, la prise en compte de ce changement est à valider.

Mademoiselle Tiffany DECROIX est proposée comme régisseur.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

6/ Réserve Parlementaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires en vue d'obtenir des aides pour la réalisation des aménagements complémentaires au cimetière auprès de Monsieur Serge DASSAULT, Sénateur de l'Essonne, dans le cadre des réserves parlementaires.

7/ Questions diverses

Participation au Jumelage Franco-Allemand

Demande de subvention du Comité de Jumelage du Canton de Milly-la

-Forêt pour un montant de 200.85 euros.

Le Conseil Municipal accepte, par 10 voix pour et 1 contre, cette proposition.

Charte

Après rappel sur l'historique et le détail des activités et spectacles proposés par la Charte Culturelle

Intercommunale, par Monsieur le Maire, Madame Masin évoque l'actualité de cette charte. En effet, la baisse des subventions qui nous permettent de faire fonctionner celle-ci, et la faible participation à certains ateliers, impliquent une augmentation des parts communales dans le financement global. Au vu de ce constat, dès la rentrée 2011, certains ateliers devront probablement être arrêtés et le nombre de spectacles réduit de manière drastique, s'il n'y a pas de modification des orientations exposées lors de la dernière rencontre des 4 communes.

La décision finale sur ce sujet devra être prise au premier trimestre, afin d'informer au plus tôt les intervenants et les participants.

Jardin fleuri

Le Conseil Municipal félicite Monsieur et Madame ALLERBACK pour leur 2^{ème} place au concours des maisons fleuries et les agents communaux pour la troisième place pour la catégorie villages fleuris. Monsieur le Maire souligne que notre commune est classée dans les trois premières places depuis 8 ans sans discontinuer. Ceci grâce à la volonté et au professionnalisme des employés, malgré un budget serré.

LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil municipal du 18 mai 2010

Agenda

4 décembre :

Inauguration du nouveau
bâtiment du Centre Artisanal
Jean-Michel DAUDU

12 décembre : Arbre de Noël

7 janvier : Vœux du Conseil
Municipal

29 janvier au 13 février : Expo
Photos dans le Cadre du Salon
Art et Matière.

5 février : Vernissage de
l'exposition.

20 février : Repas des aînés

20 et 27 mars :
Élections Cantonales

18 et 19 juin : Prunay en Fête.

Monsieur Dufaux demande si
l'opération un arbre un enfant
est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire lui répond
que cette décision du Conseil est
toujours en vigueur, mais que
l'année 2010 n'a vu aucune
naissance sur le territoire de
notre Commune.

Monsieur Dufaux souligne les
efforts et la coordination des
employés communaux de
Prunay et de Gironville pour
nettoyer la Rue des Bois, lors des
intempéries.

Monsieur Desessard, suite à
information reçue par les
médias, demande si la taxe que
paient les sociétés et qui
remplace la taxe professionnelle

est décidée par les élus
communaux?

Monsieur le Maire informe que
seuls les taux des 4 taxes ont été
votés lors du Conseil du 14 avril
2010, et que pour 2011, la
Commune percevra une somme
presque équivalente à celle de 2010
pour la partie « taxe
professionnelle », calculée, par les
services du ministère des finances.

La loi de finances pour 2010
supprime la Taxe Professionnelle à
compter du 1er janvier 2010 et
instaure un nouvel impôt au profit
des collectivités territoriales : la
Contribution Économique
Territoriale (CET).

Celle-ci est composée de deux
taxes, la Cotisation Foncière des
Entreprises (CFE) et la Cotisation
sur la Valeur Ajoutée des
Entreprises (CVAE), auxquelles
s'ajoutent les taxes votées et
perçues par les chambres
consulaires et une Imposition
Forfaitaire sur les *Entreprises de
Réseaux (IFER)*.

Monsieur Pelat demande ou en est
la situation de l'intercommunalité à
ce jour.

Monsieur le Maire informe le
Conseil que les différentes
Communes sont en cours de vote et
que pour le moment les résultats
connus sont les suivants :

Communes désirant adhérer à
l'intercommunalité de la CCVE
(Communauté de Communes de la
Vallée de l'École) :

Boutigny, Maisse, Courdimanche
Mondeville, Videlles, Prunay et
Boigneville

Communes ne désirant pas adhérer
à l'intercommunalité de la CCVE

Gironville, Champmotteux

Communes n'ayant pas encore
pris de délibération :

Buno Bonnevaux, Brouy

L'ordre du jour étant épuisé la
séance est levée à 20 H 45 .



Informations sur les travaux de
notre village.

Les différents travaux pour
gérer les eaux de ruissellement
arrivent à leur terme, vous
trouvez ci-dessous, quelques
explications sur les ouvrages
réalisés. Il reste la végétalisation
de la mare des courtils ainsi que
de la noue, et le forage sous la
voie ferrée afin que ces travaux
soient définitivement terminés.
Mais d'ores et déjà, ils servent
et fonctionnent !

**Indications sur le
fonctionnement des différents
ouvrages réalisés pour gérer
les eaux de ruissellement.**

-Création de bandes enherbées
et plantation de haies (en
concertation avec les
agriculteurs)

-Création d'une digue pour les
épisodes orageux de fréquence
cinquantennale.

-Création d'un fossé à redents
pour capter les eaux du haut du
chemin de Pithiviers.

-Pose de grilles avaloirs pour
capter les eaux du chemin de
Pithiviers

-Création de mares forestières
pour recueillir les eaux de la
rue de la vallée (via des grilles
avaloirs)

-Création d'un fossé récupérant
(via grille avaloir) les eaux de la
rue de la vallée, partie basse.

LA VIE COMMUNALE

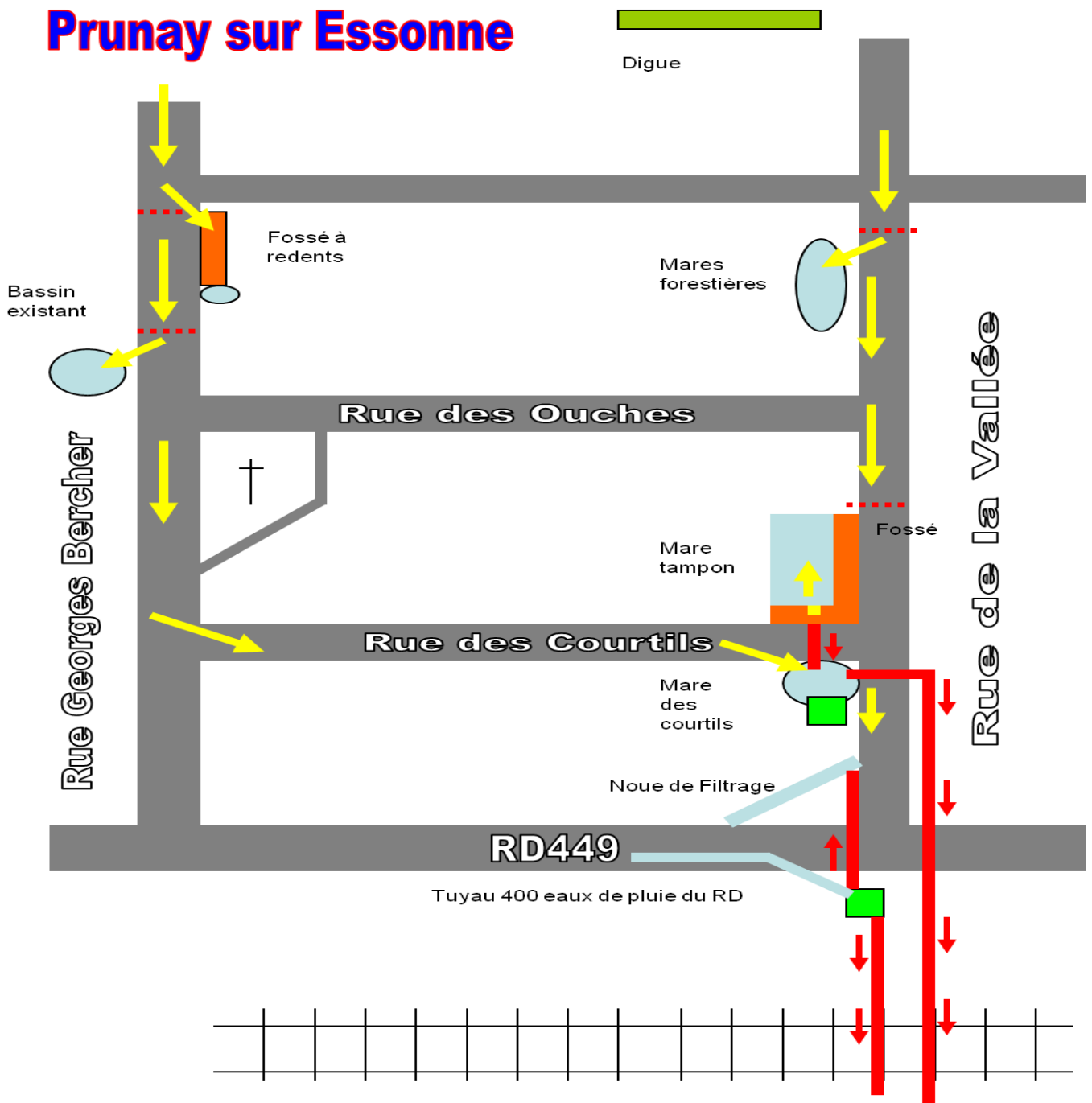
-Création d'une mare tampon , rue de la vallée, gérant les épisodes exceptionnels (faisant office de trop plein mare des courtils). Utilisée comme aire de jeux, afin de ne pas laisser cette surface libre)

-Réaménagement de la mare des courtils (consolidation des abords, création de mur d'enceinte, pose de poste de refoulement automatique)

-création d'une noue filtrante pour gérer les eaux de la rue de la vallée et du RD 449. (Lorsque la noue arrive à saturation, le poste de refoulement inverse le sens d'arrivée de l'eau et celle-ci est envoyée dans les marais, au-delà de la voie ferrée)

-Pose d'un poste de refoulement à la limite de la commune de Gironville, à l'angle de la rue de la vallée et du RD 449.

Prunay sur Essonne



LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER



LE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME IMMOBILIER DE PRUNAY



Le S.I.G.A.L

Dans le cadre d'un programme lié au développement et à l'immobilier d'entreprise, le SIGAL, syndicat intercommunal porté par les communes de Gironville sur Essonne, Buno Bonnevaux, Boigneville et Prunay sur Essonne a réalisés voilà 6 années la réhabilitation d'une friche industrielle et transformée celle-ci en locaux à vocation artisanale.

Les 13 lots créés ont immédiatement, et ce compte tenu de la carence dans le sud Essonne de ce type de structure, été occupé par des artisans de divers corps de métiers. Ces artisans qui travaillaient pour la plupart à partir de locaux inadaptés et pour la plupart hors des normes d'hygiène et de sécurité évoluent maintenant dans des locaux adaptés et conformes.

Cette opération saluée par tous, a permis la création ou le maintien de plus de **30 emplois** à apporté le service indispensable à la population et à régénéré une activité induite importante.

Le SIGAL de Prunay est de fait la seule opération réalisée dans le **Sud Essonne** dédiée à l'accueil des artisans dans les conditions optimales de prix, d'hygiène et de sécurité.

Fort de cette expérience, et devant les demandes insatisfaites, les quatre communes qui composent le comité syndical ont décidés de réaliser l'extension du site de Prunay et la construction d'un bâtiment complémentaire de 720 m² implanté sur la zone disponible du site à été engagée.

Ce nouveau projet, a été, pour satisfaire à la problématique environnementale, construit suivant des normes qualitatives spécifiées dans le Grenelle de l'environnement avec :

Une structure porteuse en bois massif et un bardage en bois permettant de réduire considérablement le bilan carbone.

Une isolation périphérique thermique et acoustique en laine de bois

Un équipement photovoltaïque intégré permettant de délivrer une puissance de 36KV.

Une installation permettant de récupérer les eaux de pluie et de les réutiliser soit pour les besoins sanitaires soit pour les besoins environnementaux.

Cette nouvelle réalisation permettra d'accueillir 3 à 4 artisans supplémentaires dans des lots pré équipés, soit 8 à 10 emplois locaux.

Par ailleurs, le SIGAL a engagé une réflexion en partenariat avec l'association SESAME pour intégrer dans cette réalisation un espace destiné à recevoir un atelier dédié à la réinsertion des personnes en difficultés.

Cette installation réalisée avec l'aide de la Région Ile de France, le Conseil Général de l'Essonne et Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est vraisemblablement une des plus importantes et des plus novatrices réalisées par une structure intercommunale dans le Sud Essonne et est une vitrine incontestable de réalisation HQE.

Ce nouveau bâtiment a été mis à disposition des locataires dès le début du mois de Novembre après 6 mois de travaux et inauguré début décembre 2010

A noter, et c'est important, que le SIGAL s'autofinance totalement depuis sa création.

N'oubliez pas de consulter les artisans installés sur la zone artisanale Jean Michel DAUDU lors de vos travaux ils vous offriront des travaux de qualité à des prix raisonnables

Guy CAPPE – Président du SIGAL

LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER



LE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME IMMOBILIER DE PRUNAY



L'INAUGURATION EN PHOTOS ...



De nombreuses personnalités
avaient fait le déplacement
pour une inauguration sans
précédent dans le Sud Essonne.



Malgré le grand
froid, le public a
répondu présent
et a également
marqué son inté-
rêt pour une telle
réalisation....



INFOS CONSEILS RAPPELS

Nos Déchets

Une réflexion s'impose !!!



A propos des ordures ménagères

L'actualité ne cesse de nous rappeler la nécessité de modifier notre comportement de consommateur afin que nos enfants et petits enfants n'aient pas à gérer nos excès et les conséquences, (climat, pénuries, pollutions...etc) qui en découlent.

C'est dans ce but que la collecte sélective (poubelle "jaune" pour les emballages, containers en apport sélectif pour le verre et les journaux magazines) a été mise en place depuis quelques années déjà.

Force est de constater que les réflexes de recyclage ne sont pas complètement acquis puisque les Prunaysiens sont ceux qui recyclent le moins d'emballages, (poubelles "jaune") parmi les 23 communes du SIROM. (15.55 kgs/hab/an contre 52.43 kgs/hab/an pour les "meilleurs", Milly la Forêt ...).

Même chose pour le recyclage des journaux-magazines !

Une amélioration toutefois concernant le recyclage du verre et bouteille (8eme/23).

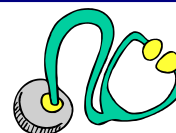
Je vous laisse deviner les conclusions que nos enfants tireront de ces chiffres !!

Toujours dans le but de limiter la surconsommation, la pollution, de résoudre à long terme l'épuisement des ressources de la planète, le "Grenelle de l'environnement" a institué une loi favorisant la diminution des ordures ménagères et l'augmentation du recyclage. Le principe de cette loi est d'instaurer une tarification incitative et elle doit être mise en œuvre d'ici 5 ans. Cela a pour but de déterminer la future taxe de ramassage des ordures ménagères, non pas sur la base du bâti (surface de la maison, du terrain ...etc.), mais sur la quantité réelle des ordures ménagères produite par le foyer. Une commission de pilotage a été mise en place au sein du SIROM dans le but de déterminer les modalités d'application. "Le Prunaysien" vous tiendra informé lors d'une prochaine parution.

Marc Remondin

Tiers payant contre génériques

Tout le monde y gagne !



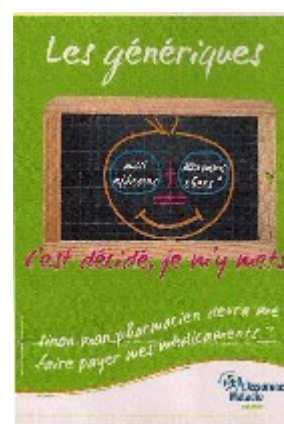
COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSURANCE MALADIE

Les génériques :

- Tout aussi efficaces
- 30 % moins chers* que les médicaments de marque

- Quand l'assuré accepte les génériques proposés par son pharmacien, il n'avance pas les frais.
- En revanche, s'il refuse, il paie ses médicaments et se fait ensuite rembourser par l'Assurance maladie.

* Sur l'ensemble des génériques et en moyenne



Sur www.ameli.fr ; vous pouvez bénéficier d'informations spécifiques suivant votre âge et votre sexe via amelisante.fr.
Vous pouvez également :

[Consulter ses remboursements](#)

[Déclarer son médecin traitant](#)

[La prévention personnalisée dans son compte sur ameli.fr](#)

[Demander sa carte Vitale](#)

C'est rapide et efficace !!!!

INFOS CONSEILS RAPPELS

L'examen bucco-dentaire M'T dents

Votre enfant a 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans ou 18 ans ?
L'Assurance Maladie vous propose **M'T dents**, un examen bucco-dentaire gratuit pour faire vérifier la santé de ses dents



M'T dents c'est quoi ?

Un rendez-vous de prévention offert par l'Assurance Maladie pour vérifier si tout va bien et les soins, si nécessaires, remboursés à 100 %.

M'T dents, comment en profiter ?

Votre enfant va bientôt avoir 6, 9, 12, 15 et 18 ans... Un mois avant sa date d'anniversaire, vous recevrez chez vous un courrier d'invitation de l'Assurance Maladie pour un rendez-vous de prévention dentaire.

C'est simple

Prenez rapidement rendez-vous chez le chirurgien-dentiste de votre choix.

Le jour du rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir du bon de prise en charge jointe au courrier pour bénéficier de la gratuité de l'examen bucco-dentaire et de votre carte Vitale.

C'est offert !

Le rendez-vous de prévention est offert, sans avance de votre part. Si votre enfant a besoin de soins complémentaires (traitement des caries et des racines, détartrage, scellement des sillons, etc.), ils sont **pris en charge à 100 %** par l'Assurance Maladie. Ces soins doivent être effectués **dans les neuf mois qui suivent le premier examen.**

Si **votre enfant a 6 ou 12 ans**, vous bénéficiez d'une avance de frais et n'avez pas de frais à avancer. Si **votre enfant a 9, 15 ou 18 ans**, vous devez régler les soins, mais serez rapidement remboursé et à 100 %.

Les autres traitements comme les appareils d'orthodontie ou les prothèses sont pris en charge au taux habituel.

Il existe un site « www.mtdents.info » sur lequel les enfants trouveront Quiz et jeux, un moyen ludique et simple pour les sensibiliser sur l'importance d'une bonne hygiène dentaire. Tous à vos Ordinateurs.....

Dans la Cuisine ...

Poulet farci au foie gras, spéculoos et châtaignes



Ingrédients pour 6 personnes :

Un beau poulet fermier d'environ 1,5 à 2 kg
200 g de Foie gras mi-cuit, détaillé en dés
15 biscuits Spéculoos, écrasés
100 g de chair de Châtaignes pelées et cuites aux braises, émietées
2 cuillères à soupe d' Huile d'olive
Sel et Poivre noir du moulin

Préparation de la farce :

Mélanger ensemble dans un grand saladier les dés de foie gras avec les spéculoos et les châtaignes. Saler et poivrer, puis bien malaxer à l'aide de vos mains jusqu'à l'obtention d'une farce bien homogène. Remplir ensuite l'intérieur du poulet avec la farce.

Cuisson du poulet

Disposer le poulet farci dans un plat à rôtir. Masser ensuite l'extérieur du poulet avec l'huile d'olive, saler et poivrer sur toute sa surface. Mettre ensuite le poulet farci au four (baisser la température à 180 °C) pour une cuisson d'une heure à 1h30. A la sortie du four, détailler le poulet en morceaux, et disposer ceux-ci sur les assiettes de service préchauffées ; accompagnés de la farce. Servir rapidement. Accompagner ce plat de croquettes ou d'une purée de pommes de terre.

L'Idée de plus.....La même farce peut également être utilisée pour farcir des pigeons, de la pintade ou du canard.

REGALEZ-VOUS !!!!

Bonne adresse...

Bonne Franquette Janvry



Nous avons testé pour vous...

La carte du moment

Le menu-carte : une entrée, un plat, un fromage et un dessert, à choisir parmi les propositions, est à 38 € par personne.

D'abord

Nid de caille en croûte d'arachide
St Marcelin rôti au miel
Charlotte de betterave mascarpone
Cervelle de veau " tradition "
Ravioles croustillantes de foie gras frais

Ensuite

Mignon de porc
Pavé de lotte piqué de vanille
Pavé de taureau de manade camarguaise
Capuccino d'onglet de veau
aile de raie
Confit de Canard

Enfin

Déclinaison de Chocolats
L Humeur du Chef
Sablé citron
Sticks mangue
Brochette d'abricots et lavande

Restaurant Bonne Franquette
91640 Janvry
Tél. 01 64 90 72 06
Fax 01 64 90 53 63
Email : info@bonnefranquette.fr

INFOS CONSEILS RAPPELS

25 Entreprises à Prunay !!!

ETANCHEPRO

6 Rue de L'Église,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 36 36

Catégorie : Étanchéité

CREABOIS 91

1 Chemin Prés,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 53 20

Catégorie : Charpentier

EXPENERGIE

1 Rue de Courcelles,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 60 78 12 94

Catégorie : Énergie Solaire

M.B MACONNERIE

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 59 67

Catégorie : Maçonnerie

MACADAM CAFE

Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 52 07

Catégorie : Bar Café

EDWIGE COIFFURE

16 Rue George Bercher
91720 Prunay-sur-Essonne
06 07 46 39 48

Catégorie : Coiffeuse à domicile

LA VOLAILLE PRUNAYSIENNE

16 Rue de la Vallée
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 54 24

Catégorie : Élevage de Poulet

ETS CRAPEAU

3 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
entreprisecrapeau@orange.fr
01 64 99 54 09

Catégorie : Métallerie Serrurerie

GENIE HORTICOLE ET PAYSAGE

15 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
Catégorie : Étude Technique

I C P G

4B Rue de L'Église
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 55 78

Catégorie : Chauffagiste

TPS (Travaux Publics de Soisy)

45 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
E-mail : tpssoisy@wanadoo.fr

01 64 98 03 83

Catégorie : Travaux publics et particuliers

ART2T (Art et Tradition du Toit)

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 57 89 91

Catégorie : Couverture - Zinguerie

M P H B

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 45 84

Catégorie : Peinture - Vitrierie - Ravalement - Décoration

AIR DU TEMPS

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 30 73

Catégorie : Antiquité - Déco- Brocante

N.G.E. SYSTEM

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
E-mail : nge.system@wanadoo.fr
01 60 75 72 96

Catégorie : Matériels d'emballage
Installation d'alarmes et de vidéo

AMIANTE SOLUTION

15 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
contact@amiantesolutions.fr
01 64 99 40 89

Catégorie : Amiante

PRUNAY AUTOMOBILE

45 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 36 86

Catégorie : Garage automobile toutes marques

SUDELEC

45 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
E-mail : contact@sudelec91.com
01 64 99 47 39

Catégorie : Électricité général

MICHAUT Arnaud

45 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
01 60 75 69 48

Catégorie : Menuiserie - Bois - PVC - Alu

PIERRE POITIER ET FILS

45 Rue de L'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne
01 64 99 30 08

Catégorie : Plomberie

FPV (Fenêtre Portes Volets)

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
E-mail : FPVMILLY@free.fr
01 64 98 93 23

Catégorie : Fenêtres Portes Volets en PVC bois ou alu.

ROCK'N ROAD

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
roc-nroad.garage@wanadoo.fr
01 64 99 57 22

Catégorie : Mise aux normes de véhicules

CABINET PIERRE GRILLET

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
E-mail : cabinetpierregrillet@orange.fr
01 64 99 53 58

Catégorie : Bureau d'études en espaces verts

SELLERIE

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
06 22 97 15 96
sellerieolivierstephant@yahoo.fr
Catégorie : Sellerie

Eric HARDY

45 Rue de L'Essonne,
91720 Prunay-sur-Essonne
ahardy@inandfi.fr
06 80 63 61 20
Catégorie : Conseiller en crédit

LA VIE ASSOCIATIVE

Téléthon
Le 4 Décembre 2010

SOLIDARITE



Le samedi 4 décembre, le rendez-vous de la solidarité a bien été respecté dans un excellent esprit sportif. L'affluence des joueurs et des spectateurs a été sans égal cette année, à l'im-

age des dons qui ont permis de rassembler **160 € pour le TELETHON 2010.**

A souligner la belle participation des filles. Les parties se sont enchaînées avec les **26 pongistes** venus des 4 communes.

Le PALMARES 2010 : DEBUTANTS CLUB du mercredi:

1. MARJERIE 2. ROMANE 3. EMILE 4. NICOLAS
MOYENS : 1. OUALID 2. TEO 3. AMANDINE 4. EME-LINE



FILLES : 1. VALERIE
2. ELEONORE
3. PEROLINE
GARCONS : 1. AXEL 2. KEVIN B 3. LEO 4. BENOIT



DOUBLES MIXTES : 1. BENOIT/AXEL 2. LEO/ TEO
3. PHILIPPE B/CLAUDE 4. VALERIE/ GREGORY

La **COMMUNE** et l'**AMICALE** ont doté ce tournoi des coupes, de lots et ont offert le verre de l'amitié accompagné de petits fours.



Merci à tous pour votre générosité et à l'année prochaine.

Claude Guizol.

Spectacle de Noël
Le 12 Décembre 2010

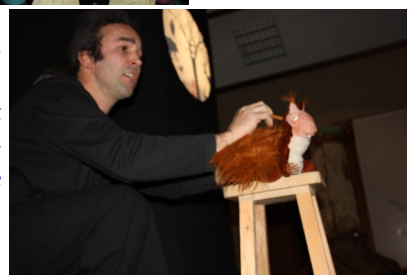


Cette année, les astico-teurs nous avaient préparé une surprise, les enfants et les parents ont repris en cœur le refrain de la chanson !!



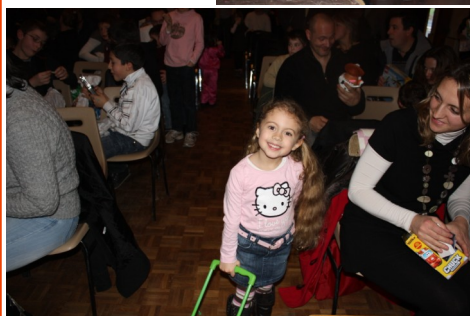
Une ambiance de fête, et d'impatience comme le montre cette photo.....

Nicolas était venu conter l'histoire du Loire qui attendait Saint Nicolas, impossible de se tromper !!!



Les plus petits ont participé avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme

Les personnages de l'histoire se sont promené dans les rangs pour faire des bisous, avant l'arrivée du



Père Noel, à en croire cette jolie frimousse radieuse, il n'a pas fait d'erreur sur les cadeaux !!!

LA VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL – ARRIVÉE



Décès

**Nos
condoléances
aux familles.**

M. GOMER Edmont
Décédé le 19/08/2010
Dans sa 91ème année

M. BOUDARIAS Lucien
Décédé le 23/12/2010
Dans sa 78ème année



Bienvenue à

Lina JOIN
Née le 16/08/2010
À Fontainebleau

Amicale Prunaysienne

Toujours à la recherche de nouveaux membres, Vous souhaitez rejoindre l'Amicale Prunaysienne ...

Alors n'hésitez plus et venez prendre part à l'organisation de nos manifestations.

Renseignement

Contactez le Président
Mr DUFAUX David
Tél : 06 60 70 15 31

INFORMATIONS IMPORTANTES LA TELE TOUT NUMERIQUE

Les lois du 5 mars 2007 et du 17 décembre 2009 organisent le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne.

Dans ce cadre, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a arrêté un calendrier progressif, mené région par région jusqu'en novembre 2011.

La région Ile de France passera à la télé tout numérique en deux temps. Ce passage commence avec la Chaîne Canal + le 24 novembre 2010 et se terminera avec l'ensemble des chaînes historiques le 8 mars 2011. Ainsi, les téléspectateurs de notre département qui regardent la télévision par une antenne râteau, auront dû, s'ils ne l'ont pas déjà fait, adapter au numérique leur installation de télévision avant le 24 novembre 2010 ou **au plus tard le 08 mars 2011**.

Pour assurer l'information publique et non commerciale de toutes les personnes concernées, procurer une assistance et une aide à ceux qui en auraient besoin, le législateur a créé le Groupement d'intérêt Public (GIP) France télé Numérique. Il est l'interlocuteur privilégié des élus, tout au long de cette transition (Loi du 5 mars 2007 et 17 décembre 2009). **A ce titre, le GIP France Télé Numérique met à la disposition de nos administrés :**

- **Un centre d'appels** : le 0970 818 818 (numéro non surtaxé prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00) : il permet à chacun de faire un diagnostic avec des télé conseillers et d'avoir une réponse adaptée en fonction de sa situation ; -Un site internet : www.tousaunumerique.fr ;
- **Une première campagne de sensibilisation** par voie d'affichage et par voie de presse depuis la semaine du 04 octobre 2010, et une campagne d'information régionale : une première vague est diffusée depuis le mois de novembre dans la presse quotidienne et la presse TV régionale ainsi qu'à la radio. Une seconde vague est prévue début janvier en TV puis dans la presse régionale et à la radio jusqu'au passage ;
- **La mise à disposition de documents** d'information et d'explication : une brochure d'information « l'essentiel » sera éditée et distribuée à l'intégralité des foyers franciliens. Un « guide complet du passage à la télé tout numérique » sera publié à nouveau en janvier 2011 et envoyé à tous nos administrés ;
- **des points d'information fixes et mobiles** : ces points d'information seront dispersés dans les lieux institutionnels publics qui le souhaitent, dans les galeries commerciales et au cœur des événements et des villes à partir du mois de janvier. **A ce titre, le GIP a mandaté l'entreprise CPM pour la mise en œuvre concrète** de cette tournée d'information dans les huit départements franciliens. **Il est donc important de leur permettre de déployer une information publique et non commerciale au plus près du terrain.** Il est clairement précisé que **cette action** d'intérêt général, intégralement financée par l'État et les chaînes de télévision, **ne donne en aucun cas lieu à une facturation** directe ou indirecte des collectivités territoriales et des particuliers ; Des aides financières à l'équipement. Elles sont destinées, sous conditions de ressources, aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau. Elles s'appliquent pour le poste principal de la résidence principale ;
- **un dispositif d'aide personnalisée**. Il sera mis en œuvre au bénéfice des foyers vulnérables aux changements technologiques (foyers dont les membres ont plus de 70 ans et/ou personnes souffrant d'un handicap égal ou supérieur à 80 % par une aide à domicile pour brancher, régler et expliquer la prise en main du nouveau matériel destiné à une réception numérique). Elle est gratuite pour les personnes éligibles et intégralement financée par l'État. Elle sera effective à partir du mois de décembre 2010 et jusqu'au 25 mars 2011.
- **En cas de problèmes**, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie au 01 64 99 52 17, qui se chargera de transférer votre demande aux personnes compétentes.